PROCÈS-VERBAL

DU 6 OCTOBRE 2023

SÉANCE ORDINAIRE

SONT PRÉSENT:

M. Jean-Pierre Bélanger :	Maire
M. Bruno Roy, conseiller :	siège nº : 1
M. Gérard Desjardins, conseiller :	siège nº : 2
M. André Blouin, conseiller	siège nº : 3
M. Rodrigue Ouellet, conseiller :	siège nº : 4
M. Gaétan Proulx, conseiller :	siège nº : 5
M. Gervais Parent conseiller :	siège nº : 6

EST ABSENT :

Monsieur Robert Lyman, directeur général est aussi présent

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Jean-Pierre Bélanger constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h00,

6 personnes assistent à la séance.

23-10-001 **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2023**

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 8 septembre 2023 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 septembre 2023
4. Informations et dépôt de documents
4.1 Correspondance
4.2 MRC de La Mitis : Rapport du maire
5. Administration générale
5.1 Lecture et adoption des comptes payés et à payer
5.2 Dépôt des états financiers internes au 30 septembre 2023
5.3 Résolution
6. Première période de questions
7. Sécurité publique et civile
Pas de point à traiter
8. Travaux publics-Transports
8.1 Embauche de monsieur Vincent Lambert à titre d'opérateur au déneigement
9. Hygiène du milieu

Pas de point à traiter

10. Aménagement, Urbanisme et développement

10.1 Avis de motion règlement numéro 270-23 modifiant le règlement de zonage numéro 167

10.2 Dépôt et adoption du premier projet du règlement numéro 270-23 modifiant le règlement de zonage numéro 167

11. Loisirs, culture et vie communautaire

Pas de point à traiter

12. Dossiers des Élus

13. Varia

14. Deuxième période de questions

15. Levée de la séance

Il est proposé par M. André Blouin et appuyé par M. Bruno Roy

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-10-002

3. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 SEPTEMBRE 2023 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2023</u>

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 8 septembre 2023 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 septembre 2023 préalablement à la présente séance.

Il est proposé par M. Gervais Parent et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 8 septembre 2023 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 septembre 2023 soient approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. INFORMATIONS ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

4.1 <u>CORRESPONDANCE</u>

Transports et Mobilité durable du Québec : informe la municipalité sur les travaux à venir sur le pont de la route 298;

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts : informe la municipalité que la demande d'appui au règlement numéro 257-22 ayant pour objet de prohiber la circulation des camions et des véhicules-outils sur les routes municipales de Saint-Charles-Garnier ne recevra pas leur appui étant donné les impacts majeurs au niveau de la province.

4.2 <u>MRC de La Mitis : Rapport du maire séance du 14 de juin</u>

- **Demande aux gouvernements du Canada et du Québec d'arriver à une entente avant l'automne au sujet de la reconduction de la TECQ**
- **Motion de félicitation à la municipalité de Les Hauteurs pour l'hommage à M. Jean-François Caron**
- **Embauche de M. Pascal Doyon au poste de responsable des communications.**

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

23-10-003 **5.1 <u>LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER</u>**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 30 septembre 2023 est déposée pour approbation par les membres du conseil ;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs ;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. André Blouin

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 30 septembre 2023 au montant de 54 320.70$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-10-004 **5.2 <u>DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS INTERNES AU 30 SEPTEMBRE 2023</u>**

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 30 septembre 2023 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier ;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérard Desjardins et appuyé par M. Bruno Roy

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 30 septembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. <u>PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

7. <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>

Pas de point à traiter

8. <u>TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORTS</u>

23-10-005 **8.1 <u>EMBAUCHE DE MONSIEUR VINCENT LAMBERT À TITRE D'OPÉRATEUR AU DÉNEIGEMENT</u>**

ATTENDU QUE le service de voirie nécessite un opérateur en déneigement pour la saison 2023-2024;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérard Desjardins et appuyé par M. Bruno Roy

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier embauche monsieur Vincent Lambert à titre d'opérateur affecté au déneigement;

QUE les conditions d'embauche et d'emploi de monsieur Lambert soient en fonction d'un contrat à intervenir entre les deux parties et en fonction du budget municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. <u>HYGIÈNE DU MILIEU</u>

Pas de point à traiter

10. <u>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</u>

10.1 <u>AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 270-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 167</u>

AVIS DE MOTION est donné par M. Rodrigue Ouellet qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption du règlement numéro 270-23 modifiant le règlement de zonage numéro 167. Un premier projet de règlement est déposé et adopté séance tenante.

23-10-006 **10.2 <u>DÉPÔT ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 270-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 167</u>**

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire effectuer diverses modifications au règlement de zonage numéro 167;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 6 octobre 2023.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Proulx, appuyé par M. Gervais Parent

QUE le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 270-23 modifiant le règlement de zonage numéro 167.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. <u>LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE</u>

Pas de point à traiter.

12. <u>DOSSIERS DES ÉLUS</u>

_____
_____
_____
_____
_____
_____

13. <u>VARIA</u>

14 <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

23-10-007 **15. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>**

Il est proposé par M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. André Blouin de la lever de l'assemblée à 19h22.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

…..…… ……..……

Jean-Pierre BÉLANGER, maire Robert Lyman, greffier-trésorier